

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Note de synthèse

Séance du 28 novembre 2024 à 18h00

Formehos

Avenue du Tir 77 à 7000 Mons

La présente note de synthèse est établie conformément à l'article. L1523-13. §1^{er} du CDLD qui précise que [...] Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour, l'ensemble étant accompagné des documents y afférents. [...]

Points soumis à l'approbation de l'ensemble des actionnaires de l'Intercommunale :

AGO.24-20 Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

Le projet de procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 figure en **Annexe AGO-24-20.**

Proposition de décision AGO.24-20 :

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

AGO.24-21 Approbation de l'évaluation à la fin de l'année 2024 du plan stratégique 2023-2025.

Conformément à l'article L1523-13 §4. du CDLD, la deuxième assemblée générale de l'exercice se tient durant le second semestre et au plus tard le 31 décembre. Elle se tient avant le premier lundi du mois de décembre l'année des élections communales.

L'assemblée générale de fin d'année suivant l'année des élections communales et l'assemblée générale de fin d'année suivant la moitié du terme de la législature communale ont nécessairement à leur ordre du jour l'approbation d'un plan stratégique pour trois ans. [...] Ce plan est soumis à une évaluation annuelle lors de cette seconde assemblée générale.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 17/10/2024 a arrêté l'évaluation du plan stratégique 2023-2025 de l'Intercommunale et le soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

Celle-ci figure en **Annexe AGO-24-21.**

Proposition de décision AGO.24-21 :

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver l'évaluation à la fin de l'année 2024 plan stratégique 2023-2025 de l'Intercommunale.

AGO.24-22	Nomination aux fonctions de Commissaire réviseur de la SRL « 3R, Leboutte & Co » pour les trois exercices se clôturant les 31 décembre 2024, 31 décembre 2025 et 31 décembre 2026.
------------------	---

Lors de sa séance du 21 décembre 2023, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé :

Ouverture d'un marché public.

- De passer un marché public de services par procédure négociée sans publication préalable relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprises pour l'Intercommunale Gabrielle Passelecq pour les exercices comptables 2024-2025-2026, vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de € 140.000,00).
- D'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché relatif à la désignation d'un réviseur d'entreprises pour les exercices comptables 2024-2025-2026 pour l'Intercommunale.
- De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la procédure négociée sans publication préalable :
 - o Pricewaterhousecoopers Réviseurs d'entreprise SC, Cullinganlaan 5 à 1831 Diegem
 - o 3R, Leboutte | Co, Boulevard Emile de Laveleye 203 à 4020 Liège
 - o CDP Partners, Square de l'arbalète 6 à 1170 Bruxelles.

Lors de sa séance du 22 février 2024, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé, à l'issue d'une procédure de marché public :

- De sélectionner les soumissionnaires 3R, LEBOUTTE & CO SRL et CDP PARTNERS SRL qui répondent aux critères de sélection qualitative.
- De considérer leurs offres comme complètes et régulières.
- D'approuver le rapport d'examen des offres du 5 février 2024, rédigé par la Direction financière. Celui-ci figure en **Annexe AGO-24-22.**
- De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- D'attribuer le marché « Désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2024-2025-2026 » au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), à savoir la société 3R, LEBOUTTE & CO SRL, Boulevard Émile de Laveleye, 203 à 4020 Liège pour le montant d'offre contrôlé de € 60.100,00 hors TVA ou € 72.721,00, 21% TVA comprise.
- L'exécution du marché doit répondre aux conditions fixées par le cahier des charges N° 2023-017 relatif au marché « Désignation d'un réviseur d'entreprise en qualité de commissaire pour les exercices comptables 2024-2025-2026 ».
- De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire dès l'expiration du délai d'exercice de la tutelle.

La nomination du réviseur reste toutefois une prérogative de l'Assemblée générale.

Proposition de décision AGO.24-22 :

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de nommer aux fonctions de Commissaire réviseur de la SRL « 3R, Leboutte & Co » pour les trois exercices se clôturant les 31 décembre 2024, 31 décembre 2025 et 31 décembre 2026.

Point soumis à l'approbation des actionnaires du secteur A :

AGO.24-23	Approbation du budget de fonctionnement du Secteur A de l'Intercommunale pour l'exercice 2025.
------------------	---

Le budget de fonctionnement du Secteur A de l'Intercommunale pour l'exercice 2025 a été arrêté par le Conseil d'administration du 17/10/2024. Il figure dans l'évaluation du plan stratégique 2023-2025 à la rubrique :

- Résultats et projections du Secteur A.

Proposition de décision AGO.24-23 :

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le budget de fonctionnement 2025 du Secteur A de l'Intercommunale.

Point soumis à l'approbation des actionnaires du secteur B :

AGO.24-24	Approbation du budget de fonctionnement du Secteur B de l'Intercommunale pour l'exercice 2025.
------------------	---

Le budget de fonctionnement du Secteur B de l'Intercommunale pour l'exercice 2025 a été arrêté par le Conseil d'administration du 17/10/2024. Il figure dans l'évaluation du plan stratégique 2023-2025 à la rubrique :

- Résultats et projections du Secteur B.

Proposition de décision AGO.24-24 :

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le budget de fonctionnement 2025 du Secteur B de l'Intercommunale.

Point soumis à l'approbation des actionnaires du secteur C :

AGO.24-25	Approbation du budget de fonctionnement du Secteur C de l'Intercommunale pour l'exercice 2025.
------------------	---

Le budget de fonctionnement du Secteur C de l'Intercommunale pour l'exercice 2025 a été arrêté par le Conseil d'administration du 17/10/2024. Il figure dans l'évaluation du plan stratégique 2023-2025 à la rubrique :

- Résultats et projections du Secteur C.

Proposition de décision AGO.24-25 :

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le budget de fonctionnement 2025 du Secteur C de l'Intercommunale.

Points soumis à l'approbation de l'ensemble des actionnaires de l'Intercommunale :

AGO.24-26	Démission de Monsieur Pascal BAURAIN de son poste d'Administrateur au 14/06/2024.
AGO.24-27	Démission de Madame Marie MEUNIER de son poste d'Administratrice au 27/08/2024.
AGO.24-28	Désignation de Madame Marie-Claire DIEU en qualité d'Administratrice à dater du 12/09/2024.
AGO.24-29	Désignation de Madame Dorothée GOSSELIN en qualité d'Administratrice à dater du 12/09/2024.

Proposition de décision AGO.24-26 à AGO.24-29 :

Il est proposé à l'Assemblée générale de l'Intercommunale :

- de prendre acte de la démission de :
 - Monsieur Pascal BAURAIN de son poste d'Administrateur au 14/06/2024.
 - Madame Marie MEUNIER de son poste d'Administratrice au 27/08/2024.
- d'approuver les désignations de:
 - Madame Marie-Claire DIEU en qualité d'Administratrice à dater du 12/09/2024.
 - Madame Dorothée GOSSELIN en qualité d'Administratrice à dater du 12/09/2024.
